



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



**\*26090796\***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

**03 JUL. 2026**

**Lucas Walleon**  
Greffe

N° d'entreprise : **0777 857 351**

**Nom**

(en entier) : **RHUMANTIC**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Louvain 473/B2 - 1300 Wavre**

**Objet de l'acte : Correction - Procuration**

L'assemblée générale est ouverte ce 30 juin 2026 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur ASSAL Yassine.

La majorité du capital étant représentée, le Président déclare que l'Assemblée est apte et habilitée à délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant :

1. Correction
2. Procuration

Après examen successif des points figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes, et ce à l'unanimité :

1. - Correction :

L'assemblée générale souhaite notifier une correction nécessaire suite à une erreur dans l'assemblée générale extraordinaire du 13/04/2026. La démission concerne bien la société NITAC (0656.611.905), représentée par Monsieur Catin Nicolas et non uniquement Monsieur Catin Nicolas.

- 2.- Procuration :

Les administrateurs confèrent tous pouvoirs à la société COFISK SRL à 1020 Bruxelles, rue de Molenbeek 169B ainsi qu'à Monsieur Bernard Van den Nest pour effectuer toutes les formalités requises pour la publication de la présente aux annexes au Moniteur Belge.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée à 18h30.

Le Président,  
ASSAL Yassine

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/07/2026 - Annexes du Moniteur belge